

# Comment se démarquent les comptes d'investissement Beneva

## Caractéristiques du produit

### Régimes offerts

Régime enregistré (CELI, REER, FERR, CRI et FRV)

### Âge à l'émission

L'âge minimal à respecter à l'émission est de 18 ans.

### Investissement minimum

- Investissement initial minimum de 400 \$ par compte d'investissement
- Par la suite, 100 \$ minimum pour tout investissement additionnel dans un compte

### Date d'échéance

100 ans

### Liquidité

Rachetables en tout temps :

- Rachat minimum de 100 \$
- Admissibles dans le cadre du RAP pour les sommes placées dans un REER

## La différence Beneva

	Beneva		Fonds communs de placement (fonds enregistrés)
	Comptes d'investissement	Fonds distincts	
<b>Garantie au décès</b>	Oui, 100 % des montants investis avant 75 ans, plus 75 % des montants investis à compter de 75 ans	Oui, trois options de garantie disponibles	Non
<b>Garantie à l'échéance</b>	Oui, 75 % des montants investis	Oui, trois options de garantie disponibles	Non
<b>Placements insaisissables par les créanciers</b>	Oui	Oui	Non, sauf dans certaines circonstances
<b>Possibilité de désigner un ou des bénéficiaires</b>	Oui	Oui	Non
<b>Confidentialité accrue</b>	Oui	Oui	Non
<b>Possibilité d'éviter l'homologation</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Versement effectué rapidement au bénéficiaire</b>	Oui, dans les quelques semaines suivant la réception de certaines exigences	Oui, dans les quelques semaines suivant la réception de certaines exigences	Oui – selon le type de bénéficiaire, l'attente pourrait être plus longue avant de recevoir le paiement
<b>Protection des dépôts Assurés</b>	Oui	Oui	Non

## Les avantages des comptes d'investissement Beneva

### Produits performants, sans le stress de devoir gérer des placements au quotidien

- Choix d'environ 40 comptes d'investissement provenant de partenaires prestigieux offrant des fonds de référence parmi les plus performants au Canada<sup>1</sup> pour tous les profils d'investisseurs.
- Chaque compte offre un accès diversifié au marché boursier et une perspective de croissance du capital à long terme.
- Les sommes investies sont à l'abri de l'impôt (REER, FERR, CRI et FRV).

### Mêmes frais de gestion que les fonds communs de placement

- Potentiel de croissance plus élevé que les fonds distincts.

### Capital protégé et garanti, sans frais additionnels<sup>2</sup> :

- En cas de décès, vos héritiers pourront récupérer jusqu'à 100 % des montants investis avant 75 ans, plus 75 % des montants investis à compter de 75 ans.

### Bénéficiaire(s) de votre choix, laisser facilement son argent en héritage

- Le patrimoine passe plus rapidement et en toute confidentialité directement aux bénéficiaires désignés
- Votre conseiller peut vous aider à désigner un(e) bénéficiaire dans le cadre de votre contrat.

Pour en savoir plus, consultez [beneva.ca](https://beneva.ca).

# beneva